

Procès Verbal Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2016

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

L'an deux-mil seize, le vingt-six janvier,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2016

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, MM HILLAIRET Dominique, PATEAU Bruno, HERBRETEAU Yann, PAILLUSSON Michel, Mesdames MASSON Florence, BARREAU Aude, HERBRETEAU Joëlle, BOUGAULT Myriam, RICHARD Edith, M. CRAIPEAU Fabrice, Madame MORNET Evelyne.

Excusés : CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée

Arrivée de Mme RICHARD Edith à 20h50

Madame HERBRETEAU Joëlle a été désignée secrétaire de séance.

Point ajouté à l'ordre du jour : - Délibération : - Orange – Effacement des réseaux

- Questions diverses : - Nouvelle association
- Date commission
- Logo

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Décisions du Maire : - 15 décembre 2015 : renonciation au droit de préemption parcelle A 1137, 1 Le Lutron, pour une superficie totale de 2642 m².

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2016.01.01 : Cimetière communal : tarifs des concessions et du site cinéraire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 décembre 2013 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Il rappelle également que les travaux de création d'un espace cinéraire sont presque terminés, avec notamment la création de cavurnes, d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Il propose donc au Conseil de réviser les tarifs des concessions et de fixer ceux de ces nouveaux aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer comme suit les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2016 :

- *120 € la concession de 2 m² (2m X 1m) pour une durée de 50 ans*
- *140 € la concession de 4 m² (2m X 2m) pour une durée de 50 ans*
- *600 € pour un cavurne pour une durée de 50 ans*
- *600 € pour une case de columbarium pour une durée de 50 ans*
- *50 € pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir*
- *La totalité du produit est affectée au budget communal, à l'article 70311*

DELIB N°2016.01.02 : Indemnité de conseil au comptable du trésor – exercice 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte envoyé par le Trésor Public, concernant l'indemnité de conseil au trésorier principal pour l'exercice 2015.

Pour Mr MORET Jean-Marc, le montant brut s'élève à 456.35 € pour l'indemnité de conseil et à 45.73 € pour l'indemnité de confection du budget.

Il convient donc pour chaque indemnité de décider du taux à accorder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour 20 %, et 4 voix pour 0%, DECIDE :

- *De verser une indemnité de conseil de 20 % (du montant brut) à Mr MORET pour l'exercice 2015*
- *De ne pas verser d'indemnité de confection du budget, soit un montant brut total de 91.27 €*

DELIB N°2016.01.03 : OGEC - ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION AU CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école privée Saint Joseph de Martinet, concernant le versement d'un acompte sur le contrat d'association attribué chaque année par la commune et versé en 6 fois réparties sur l'année.

Monsieur le Maire rappelle le montant de la participation 2015, s'élevant à 86 070 €. Il propose de verser un acompte de 14 724.60 € correspondant au dernier versement de l'année 2015.

Vu la demande de l'OGEC de l'école privée Saint Joseph de Martinet,

Vu leur besoin de trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner son accord pour le versement d'un acompte de 14 724.60 € à l'OGEC de l'école privée Saint Joseph de Martinet*
- *Dit que cette dépense sera inscrite au budget principal de 2016, en section de fonctionnement au compte 6574*

DELIB N°2016.01.04 : OGEC - MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) le modulaire de 64 m² situé au 9 rue de la Fontaine derrière le bâtiment de l'accueil de loisirs, afin de faire face ponctuellement à l'accroissement des effectifs depuis la rentrée 2014.

Cette mise à disposition n'ayant pas encore fait l'objet d'une formalisation, il convient aujourd'hui de conclure avec l'OGEC une convention de mise à disposition de ce local, définissant les modalités pratiques et financières de cette dernière.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *D'approuver la mise à disposition à l'OGEC des 64 m² de locaux désignés ci-dessus*
- *D'approuver la signature de la convention définissant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition*

DELIB N°2016.01.05 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE BATIMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune aurait besoin d'un local de stockage pour entreposer du matériel.

Il l'informe que Mr Dudit, propriétaire de l'ancien local de la cavac, situé à Martinet 22 Rue de la Fontaine, serait disposé à mettre celui-ci à disposition de la commune.

Mr le Maire informe également le Conseil de la demande de plusieurs associations ayant elles aussi besoin d'un lieu de stockage. Le bâtiment de Mr Dudit étant suffisamment grand et avec son accord, il pourrait également servir aux associations.

Il convient donc de passer les conventions nécessaires, définissant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *D'approuver la signature de ces conventions définissant les modalités pratiques et financières de ces mises à disposition.*
- *D'autorise Mr le Maire à signer ces conventions.*

DELIB N°2016.01.06 : ORANGE - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des travaux d'effacement du réseau électrique, les travaux d'effacement du réseau téléphonique de la phase 1 (Rue de la Fontaine) des travaux d'aménagement du bourg vont bientôt commencer.

Il présente le devis et la convention établis par ORANGE. Le coût total des travaux s'élève à 7 316.71 € HT. La participation de la commune s'analyse comme une subvention pour équipement et n'est donc pas soumise au champ de la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner son accord pour la prise en charge de cette participation d'un montant total de 7 316.71 €*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec ORANGE.*

3 – DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Commune nouvelle : suite à l'appel d'offre, le cabinet d'étude a été choisi, il s'agit du cabinet KPMG. Le coût pour Martinet sera de 1803 € HT.
- Station d'épuration : - les travaux se poursuivent normalement. La canalisation de transfert des eaux usées et des eaux pluviales pour l'arrosage du terrain de foot doit être posée cette semaine.
- Vilnière 2 : Les travaux de plantation sont presque terminés, la route de la Vilnière est en cours de réalisation.
- Aménagement du centre bourg : l'intervention du SyDEV est terminée. Les travaux de déplacement du coffret EDF, R.des Sources débiteront à partir du 8 février, pour une durée de deux semaines. Ils devront s'accompagner d'un réaménagement de l'esplanade de la salle polyvalente.
- Terrassement du futur parking derrière le Presbytère : Mr le Maire présente au Conseil l'esquisse réalisée par la SEDEP. L'entreprise utiliserait du remblai de ses autres chantiers afin de créer un parking de 26 places, tout en effaçant au maximum la pente du terrain. Suite aux différentes remarques du Conseil les plans devront être revus et affinés.

4 – INFORMATIONS CCPA

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert de la compétence Enfance-Jeunesse a été votée par le Conseil Communautaire le 20 janvier dernier, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.
- Zone Artisanale : l'entreprise Corbineau s'est renseignée pour l'acquisition d'une parcelle.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Bilan des Vœux : positif, avec plus de monde que les années précédentes.
- Création d'une nouvelle association sur la commune : « Vent d'Orage » contre la mise en place d'éoliennes
- Date commission finances : Mardi 1^{er} Mars 2016 à 19h00
- Nouveau LOGO : Prévoir une réunion de la commission communication en invitant les deux personnes ayant proposées un projet.

Prochaine réunion le 23 février 2016

En Mairie le 28 janvier 2016
Le Maire

